

# Conditions Particulières

FRIZBIZ – LEROY MERLIN

## *PREAMBULE*

Dans le cadre d'un partenariat, FRIZBIZ et la société LEROY MERLIN FRANCE SA (ci-après dénommée « LEROY MERLIN ») ont souhaité mettre à disposition, à l'ensemble de leurs Utilisateurs et clients, le Service proposé par la Plateforme accessible à l'adresse [www.leroymerlin.frizbiz.com](http://www.leroymerlin.frizbiz.com), pour la réalisation de missions de bricolage.

## 1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans les présentes Conditions Générales Particulière et sur tout autre document émanant de FRIZBIZ :

**Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN** : désigne les Utilisateurs du Service provenant de la société LEROY MERLIN, selon les différentes modalités d'inscription décrites aux présentes. L'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN, qu'il soit Prestataire ou Client, effectue des Prestations ou poste des Besoins relatifs, , au monde du bricolage (jardinage, maçonnerie, électricité, menuiserie, montage de meuble, peinture, manutention, etc.) et bénéficie d'avantages décrits aux présentes.

**Cagnotte** : un système de calcul de points, fondé sur un principe de cagnottage, qui ouvre droit à l'obtention d'une carte cadeau, exigible à compter de l'atteinte de paliers définis au présent Contrat.

Il est rappelé que l'ensemble des définitions précisées dans les Conditions Générales sont également applicables aux Conditions Particulières.

## 2. OBJET

Les présentes Conditions Particulières, complétant les conditions Générales, ont pour objet de définir les conditions particulières dans lesquelles FRIZBIZ met à disposition de l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN, le Service, étant précisé que le Service est limité aux prestations du monde du bricolage.

Les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales si une contradiction devrait apparaître entre ces deux documents.

Dans l'hypothèse où aucune disposition particulière n'est précisée dans les présentes Conditions Particulières, il est convenu que les dispositions des Conditions Générales s'appliquent.

## 3. INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR FRIZBIZ-LEROY MERLIN

Pour être considéré comme un Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN, au sens des présentes, l'Utilisateur doit s'inscrire sur la Plateforme selon les modalités suivantes :

-en s'inscrivant via la page [www.leroymerlin.frizbiz.com](http://www.leroymerlin.frizbiz.com), présente sur le site internet [www.leroymerlin.fr](http://www.leroymerlin.fr) ;

-en indiquant, sur la page [www.leroymerlin.frizbiz.com](http://www.leroymerlin.frizbiz.com) ou sur la page [www.frizbiz.com](http://www.frizbiz.com), un code d'identification LEROY MERLIN communiqué, notamment, directement dans les Magasins LEROY MERLIN ;

-en étant déjà inscrit comme Utilisateur de la Plateforme et en indiquant sur le tableau de bord personnel un code d'identification LEROY MERLIN, communiqué, notamment, directement dans les Magasins LEROY MERLIN.

## 4. Obtention d'une carte CADEAU LEROY MERLIN

En tant qu'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN, ce dernier bénéficie d'avantages.

Ainsi, sous respect de certaines conditions, l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN peut obtenir une ou plusieurs cartes cadeau LEROY MERLIN, via le système de cagnottage décrit ci-après.

### 4.1 les Prestations ouvrant droit au cagnottage :

Ouvrent droit au Cagnottage, tel que décrit aux présentes :

-les prestations réalisées par les seuls Utilisateurs FRIZBIZ-LEROY MERLIN ;

-et uniquement les prestations de service relevant d'un travail de bricolage, d'aménagement ou d'entretien de la maison et des espaces extérieurs.

### 4.2 Système de cumul des points de la Cagnotte

Il est convenu que :

-Chaque euro dépensé pour une Prestation permet de cagnotter 1 point pour le Jobber et 1 point pour le Client, chacun étant un Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN ;

-1 point cagnotté vaut 2,5 centimes d'euros TTC ;

-Le seuil déclencheur permettant d'obtenir une carte cadeau est fixé à 400 points, étant précisé que, pour atteindre ce seuil, l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN peut conclure un ou plusieurs Accords ; le montant des transactions étant cumulé dans la Cagnotte de l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN ;

-Une fois le seuil déclencheur atteint par le Client et/ou le Prestataire, celui-ci peut obtenir une carte cadeau LEROY MERLIN d'une valeur de 10 euros TTC ;

- A l'atteinte du seuil, la Cagnotte de l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN est consommée du nombre de points correspondant (tranches de 400 points) et la carte cadeau est automatiquement émise par LEROY MERLIN. Le reliquat des points est conservé en Cagnotte pour une durée indéterminée jusqu'à l'atteinte d'un nouveau palier.

Ainsi, par exemple :

-si un Client conclut un Accord avec un Jobber pour un montant de 850 euros TTC, alors le Client et le Jobber cagnotteront chacun 850 points. Chacun d'eux pourra alors bénéficier d'une carte cadeau d'un montant de 20 euros TTC, avec l'atteinte de deux paliers déclencheurs de 400

points consécutifs  $([400 + 400] \times 2,5 \text{ centimes} = 20 \text{ euros TTC})$ , et un reliquat conservé en Cagnotte de 50 points ;

-Si un Client conclut un Accord pour 120 euros TTC avec un Jobber, alors il ne pourra recevoir une carte cadeau d'un montant de 10 euros que s'il conclut d'autres Accords pour un montant total de 280 euros TTC, lui permettant d'atteindre le seuil déclencheur de 400 points.

L'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN peut consulter le solde de ses points via son tableau de bord.

Il est prévu que si le Contrat liant l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN à FRIZBIZ est résilié, dans les conditions définies à l'article 22 des Conditions Générales, l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN perd les points présents dans sa Cagnotte à la date de la résiliation.

### 4.3 Conditions d'obtention de la carte cadeau LEROY MERLIN

Une fois le seuil déclencheur de 400 points atteint, l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN en sera informé via son tableau de bord, et FRIZBIZ lui adressera un courrier électronique l'en informant.

Pour obtenir la carte cadeau LEROY MERLIN, l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir évalué l'ensemble des Prestations dont il a bénéficié,
- Avoir communiqué à FRIZBIZ le nom, le prénom, l'adresse postale, l'adresse e-mail et un numéro de téléphone valide et en option, le numéro de carte magasin LEROY MERLIN et le magasin de rattachement de la personne devant recevoir la carte cadeau.

Une fois ces conditions respectées, LEROY MERLIN adressera alors ensuite la carte cadeau à l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN.

## 5. Données personnelles

Sous réserve de l'accord express de l'Utilisateur FRIZBIZ-LEROY MERLIN, LEROY MERLIN sera libre de le contacter directement et de lui adresser toute communication commerciale.

# ANNEXE 1 :

## Liste des prestations de services interdites

Il est convenu que certaines prestations de services sont strictement interdites sur la Plateforme, et ne peuvent faire l'objet d'un Besoin ou d'une Prestation. Il s'agit, notamment, de certaines prestations de bricolage, d'aménagement, d'entretien de la maison et des espaces extérieurs qui pourraient s'avérer particulièrement dangereuses pour le Client et/ou le Prestataire.

La typologie des prestations de service interdites est la suivante :

- pose de poêle à bois, de cheminée, de chaudière de tout type, de chauffe-eau de tout type
- pose de système de chauffage ou toute plomberie, intégrés dans le sol ou le mur.
- entretien de tout type de chaudière ou système de chauffage de l'eau
- travaux pouvant impacter la structure porteuse d'un immeuble

FRIZBIZ reste libre de modifier à tout moment la liste de ces prestations.

En tout état de cause, le Prestataire s'engage, dans le cadre de l'exécution de sa prestation de service, à respecter l'ensemble des normes légales et réglementaires (notamment de sécurité) qui lui sont applicables.

---